

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Guillaume Barazzone*

*Date de dépôt : 22 septembre 2011*

## **Interpellation urgente écrite**

**« DIP : La maturité bilingue mention bilingue par séjours linguistiques: manque de volonté de mise en œuvre ? »  
(Question 3)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En juin 2010, le DIP proposait aux élèves sortant du Cycle d'orientation une nouvelle filière bilingue au Collège, la «maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires ».

Cette filière était censée permettre aux élèves de suivre la deuxième année du Collège à l'étranger en immersion totale. Ce programme prévoyait notamment des séminaires de préparation pour les élèves dans le courant du second semestre de la première année, un séjour linguistique d'une année à l'étranger et un cours dans le domaine des sciences humaines dans la langue d'immersion durant les 3 et 4èmes années.

Cette maturité mention bilingue par immersion totale se distingue de la maturité bilingue par immersion partielle notamment en ce qu'aucun cours n'est dispensé durant la première année dans la langue d'immersion.

De nombreux témoignages d'élèves et de parents indiquent qu'en réalité les établissements scolaires n'étaient pas prêts à mettre en œuvre cette nouvelle filière bilingue et que les élèves et leur parents ont été souvent laissés à eux-mêmes. A titre d'exemple, les informations transmises aux élèves et aux parents auraient été lacunaires, des séances d'informations et de sensibilisation à la langue et aux séjours linguistiques auraient été annulées ou écourtés. Les parents auraient été priés de se débrouiller afin de trouver des établissements scolaires et des familles d'accueil à l'étranger susceptibles d'accueillir leurs enfants durant le séjour linguistique d'une année. Certains

établissements n'auraient transmis des noms d'établissements qu'en avril 2011 seulement, rendant concrètement tout séjour linguistique impossible à la rentrée scolaire 2011. Par ailleurs, les parents d'élèves concernés auraient été invités à signer un formulaire déchargeant les établissements de fournir toute aide qu'elle soit pratique, technique ou financière.

Le monde professionnel, principalement dans les secteurs d'activités économiques à Genève, nécessite la connaissance de plusieurs langues, la maîtrise des langues est devenue un enjeu majeur pour les élèves et une nécessité d'un point de vue sociétal. Par conséquent les différentes filières de maturité bilingue doivent être davantage développées, ce qui doit se traduire par une réelle volonté politique en la matière. Dans cette perspective, il pourrait être ainsi envisagé de lister des établissements étrangers à même de répondre aux exigences scolaires définies par le DIP et de conclure des accords avec ces établissements ou les autorités qui les supervisent. Il serait également possible de procéder à un inventaire des professeurs susceptibles d'enseigner les matières des sciences humaines dans une des langues désignées pour les maturités bilingues. Il serait encore concevable de donner une véritable mission au service des échanges linguistiques, notamment de faciliter les contacts avec des établissements à l'étranger afin d'offrir une liste d'établissements.

*Le DIP est-il au courant des problèmes de mises en oeuvre de la filière « maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires » auxquels ont du faire face les élèves et leurs parents, le cas échéant, comment le DIP compte-t-il remédier à la situation rapidement ?*